



Temps de travail

Astreintes, temps d'habillage et déshabillage / douche, récupération de congés et de « RTT »... vous avez des questions, on y répond ! On vous dira aussi comment préparer vos dossiers individuels si vous êtes susceptibles de bénéficier de notre recours sur les règlements de temps de travail au Tribunal Administratif !



Primes ill., primes au mérite : attention aux petits mensonges électoraux...

Le CIA peut-il se substituer à la prime d'assiduité ? qui pourrait gagner à mettre en place la prime au mérite ? peut-on augmenter nos salaires sans prime au mérite ?

Nous vous donnerons des réponses concrètes sur ces sujets.

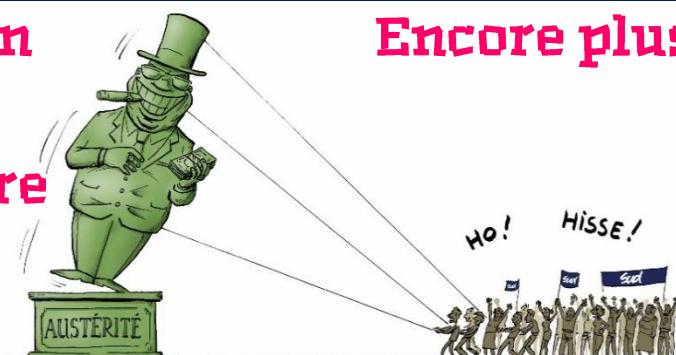
Nous vous dirons également que faire pour obtenir le RIFSEEP qui vous est dû si nous gagnons face à la Région au TA ! Qui n'exige rien n'a rien...

Manques d'effectifs, suppression de remplacements, c'est la faute aux malades, à la mauvaise organisation des agent.e.s, ou celle de la Région ?

L'administration régionale a organisé des « ateliers » pour trouver des solutions aux « carences d'effectifs sans ajouter d'effectifs » avec les syndicats le 9 février dernier. On vous dira ce qu'on en a pensé, et ce qu'on voit arriver dans les lycées pour les prochains mois. A SUD, on a rappelé l'importance du travail mené par les syndicats dans les instances, sur le terrain auprès de vous... exigé que les conditions de travail des femmes et des personnels soient améliorées (congé hormonal, prise en considération de la ménopause, respect des préconisations, mise en place réelle de prévention notamment pour les jeunes...) et rappelé que la Région ne met pas les moyens humains nécessaires, que les contractuel.le.s sont pressurisé.e.s, qu'elle se décharge de ses responsabilités sur les autorités fonctionnelles... tout en empêchant les syndicats régionaux de mener à bien leurs missions, en entravant leurs droits de représentant.e.s des personnels (refus de décharges, entrave sur les procédures de prévention...).

Vous voulez en savoir plus ? Rejoignez notre heure d'info !

Encore plus :



Vous avez droit à 12h par an, soit une heure par mois cumulable, sous réserve d'informer votre hiérarchie. Votre lycée a été prévenu et est censé mettre en place les moyens nécessaires. Si vous souhaitez y assister mais que vous n'êtes pas au lycée à ce moment-là, n'hésitez pas à nous demander le lien par mail : syndicat-sudct@laregion.fr



Contacts: syndicat-sud@laregion.fr / sudct.occitanie@laposte.net - 07 85 01 77 13 / 06 85 69 18 81

Fil télégram : <http://t.me/InfoSUDCROccitanie> / Site Internet : www.sudct-regionoccitanie.org